



Avis

La Banque de la République d'Haïti avise toutes les institutions bancaires et non bancaires que les taux d'intérêt sur les Bons BRH, exprimés en base annuelle, seront modifiés comme suit :

1. Taux d'intérêt sur les Bons BRH

<u>Maturité</u>	<u>Taux</u>
7 jours	5%
28 jours	7%
91 jours	15%

2. Taux de mise en pension des Bons BRH : 22%

Cette décision est effective à compter du mardi 19 novembre 2019.

Port-au-Prince, le 14 novembre 2019.



Jean Baden Dubois